

Un comité d'entreprise très frais

CHEZ le leader mondial du conseil, l'américain Accenture (6 000 salariés en France), certains cadres vont avoir besoin de bons conseils. Des élus CFE-CGC de sa filiale informatique, Accenture Technology Solutions, ont longtemps vécu sur la caisse du comité d'entreprise. Et cela a fini par se voir, quand les petits camarades de la CFDT ont gagné les élections et pris les commandes... Ces âmes charitables ont mandaté le cabinet d'experts-comptables Soxia pour éplichter les relevés bancaires et les notes de frais du comité d'entreprise. La tâche n'a pas été simple : pendant quatre ans (2008-2012), presque toutes les factures ont été poubellisées. Il a fallu aller en récupérer auprès des fournisseurs. Mais l'effort valait la peine.

Première surprise : la moitié du budget (environ 120 000 euros par an) était dépensée en « frais », pour l'essentiel par l'équipe CFE-CGC. Un de ses membres a expliqué, sans rire, qu'il s'agissait d'une réponse à l'Urssaf, qui « s'était étonnée, en 2007, du faible montant des frais de déplacement ». Si c'était pour faire plaisir à l'Urssaf... Deuxième surprise et

nouvelle mauvaise réponse : plus de 14 000 euros ont été dépensés en achats d'iPhone entre 2010 et 2012 ; « *Nous avons eu des soucis et des écrans cassés* », a fait valoir le syndicat...

A nous York !

Les notes d'hôtel et de restos, elles, n'étaient pas à prix cassés. Surtout à deux pas des bureaux, installés à Châtillon (Hauts-de-Seine). Soxia a retrouvé, par exemple, une facture de 475 euros pour une nuit au Pullman Paris Tour Eiffel. Ou un repas à 559 euros pour deux chez Hélène Darroze, étoilée au Michelin. Mais c'est une escapade de « *repérage* » à New York, en mai 2010, qui décroche la timbale : 11 040 euros pour

quatre personnes en cinq jours ! Tout cela devait déboucher sur un beau voyage organisé pour 40 salariés... qui n'a jamais eu lieu. Résultat : 23 570 euros de dédommagement en plus pour le voyageur !

Ces menues dépenses font aujourd'hui l'objet d'une plainte au pénal pour abus de confiance. Parallèlement, trois des éclairés new-yorkais de la CFE-CGC devront s'expliquer sur leur virée devant le tribunal de grande instance de Nanterre, où ils sont assignés (au civil), avec deux chefs du personnel, en janvier prochain, à des fins de remboursement.

Ils devraient venir à l'audience avec un T-shirt « Yes we cagnotte ! ».

J. C.